



## CONSENTEMENT ECLAIRE EN VUE DE LA CASTRATION D'UN CHEVAL/ÂNE

### A – EQUIDE

Nom : _____
N°SIRE et/ou N° transpondeur : _____
Race : _____
Age : _____
Présence des 2 testicules en position scrotale : <input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON / <input type="checkbox"/> A vérifier
J'atteste que mon cheval est :
<input type="checkbox"/> assuré, si oui : <input type="checkbox"/> Mortalité <input type="checkbox"/> Invalidité <input type="checkbox"/> Frais vétérinaires ;
Compagnie : _____
valeur déclarée : _____ €
<input type="checkbox"/> n'est pas assuré ; valeur déclarée du cheval par le propriétaire : _____ €
Cheval définitivement exclu de la consommation humaine : <input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON
Antécédents médicaux connus : _____
Vétérinaire traitant (si différent) : _____
Coordonnées (téléphone, e-mail) : _____

### B – PROPRIETAIRE OU SON REPRESENTANT ATTESTANT ETRE DUMENT MANDATE

Nom/Prénom : _____
<input type="checkbox"/> Propriétaire à 100% / <input type="checkbox"/> Copropriétaire : _____ % / <input type="checkbox"/> Représentant du propriétaires ou des copropriétaires, dûment mandaté par eux.
Adresse postale : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____
E-mail : _____

#### INFORMATION IMPORTANTE

Il est convenu entre le propriétaire du cheval ou son représentant, dûment mandaté, ayant toute autorité pour donner son consentement éclairé, signataire du présent document, et de l'entreprise vétérinaire Loriane CHAVRIER que toutes les prestations fournies pendant cette intervention sont régies par les conditions générales contractuelles formulées ci-joint. Le propriétaire, directement ou par la voie de son représentant signataire, reconnaît formellement avoir eu connaissance des dites conditions générales contractuelles.



## C- INFORMATIONS SUR LE CHOIX DE LA TECHNIQUE UTILISEE

Cette note est destinée à vous informer sur la chirurgie de castration sollicitée sur votre cheval.

Vous avez choisi d'opter pour une intervention chirurgicale de castration après avoir été parfaitement informé de l'alternative suivante :

- **Castration immunologique** ; les injections peuvent entraîner des irritations assez fortes au point d'injection et sont considérées comme dopantes. L'efficacité de ces produits est limitée dans le temps et non identique sur chaque cheval.

Toute castration quelle que soit la technique utilisée comporte des risques, énumérés ci-dessous. Le propriétaire en faisant le choix d'une technique en accepte les risques. Si le propriétaire refuse le transport en clinique, il doit être conscient que les risques seront accrus.

Un bilan biologique préopératoire est préconisé pour mieux apprécier les risques éventuels de complications immédiates et/ou ultérieures, en particulier en cas d'anesthésie générale.

**En fonction de l'état général du cheval et des aléas rencontrés lors de l'intervention, le vétérinaire peut être amené à changer de technique en cours de chirurgie.**

La castration est un acte chirurgical irréversible qui consiste en l'ablation des testicules. Comme toute opération, cette chirurgie peut induire des risques et des complications dont certaines peuvent mettre la vie de votre cheval en danger.

La castration peut être réalisée à tout âge (risques accrus cependant sur des chevaux de plus de 3 ans). Les modifications ultérieures du comportement de votre cheval vis-à-vis des autres chevaux ou de l'homme seront variables. Les complications les plus fréquentes de la castration toutes techniques confondues sont les œdèmes, les hémorragies, les infections, la hernie ou l'éviscération. Les complications graves (hémorragies, éviscération, hernie) sont mieux gérées en milieu hospitalier.

Plusieurs techniques de castration existent et le choix de l'une d'elles vous appartient après la présente information et conseils éventuels du vétérinaire. Le choix de la technique va dépendre de nombreux facteurs dont l'âge de votre cheval, son caractère et sa docilité, sa taille, son examen préopératoire et génital, l'environnement, le type de soins postopératoires, la durée de convalescence souhaitée.

Les techniques disponibles, ce jour, sont les suivantes :

**Castration mise en œuvre sur le lieu de stationnement du cheval ~~ou en clinique~~, soit debout, soit couchée dans un ~~boxe de couchage~~.**

### **1/ Castration debout sous neuroleptanalgie (sédation et anti douleur)**

Conditions :

- \* uniquement possible si l'animal est calme et coopérant.
- \* fortement déconseillée sur des chevaux de 3 ans et plus.

### **11/ A la pince émasculatrice sans ligature de la vaginale et du cordon testiculaire**

Risques : hémorragie, infections des plaies de castration, funiculite (risque modéré), éventration.



~~12/ A la pince émasculatrice avec ligature de la vaginale et du cordon testiculaire~~

Risque : hémorragie (risque modéré), infections des plaies de castration, funiculite (risque plus important que dans la technique précédente), éventration.

**2/ Castration couchée latéralement sous anesthésie générale**

\* fortement déconseillée sur des chevaux de 3 ans et plus.

**21/ A la pince émasculatrice sans ligature de la vaginale et du cordon testiculaire.**

**22/ A la pince émasculatrice avec ligature de la vaginale et du cordon testiculaire.**

~~23/ Comme 22/ en y associant une scrototomie.~~

Les risques sont les mêmes que ceux précédemment énumérés pour chaque technique, plus les risques inhérents à une anesthésie générale et au réveil, cf. infra (32).

**Soins post-opératoires et réactions locales pour les techniques 1 et 2 :**

Dans ces techniques, les plaies scrotales ne sont pas refermées, il est nécessaire de les doucher 2 fois par jour pour les garder propres, ouvertes et faciliter le drainage.

Le cheval devra rester dans un environnement propre et marcher, suivant la prescription du vétérinaire.

Un œdème du fourreau est normal après une castration (couchée ou debout), la marche en main à partir du 2ème jour et la douche permettent de le faire régresser.

De petites hémorragies du scrotum sont habituelles, sous formes de gouttes, elles régressent en général spontanément.

Les traitements anti-infectieux et/ou anti-inflammatoire peuvent être proposés par le vétérinaire en fonction de chaque cas.

**Complications éventuelles :**

- Un œdème du scrotum peut se développer avec collection de liquide lorsque le cheval ne fait pas assez d'exercice et que le drainage est insuffisant : il est alors nécessaire d'en avvertir le vétérinaire pour ouvrir de nouveau la plaie chirurgicale.
- Une infection du cordon spermatique, ou funiculite, peut faire suite à une extension d'une infection du scrotum.
- La péritonite est une complication très rare, consécutive à la funiculite.
- L'éventration, passage d'anses intestinales dans l'anneau inguinal et la plaie scrotale, est rare mais peut se produire au relevé de la castration couchée, après la castration debout, dans les 24 premières heures, voire quelques jours après.

La surveillance attentive du cheval au cours des heures suivant la castration puis régulièrement les jours suivants est nécessaire. En cas de complication, prévenir le vétérinaire immédiatement, notamment en cas de saignement excessif, hernie ou éviscération, coliques, pertes d'appétit ou difficulté à manger, gêne au déplacement, fièvre, œdème excessif, ramollissement ou absence de crottins, cheval abattu. A défaut d'avoir été prévenu très rapidement, la responsabilité de l'entreprise vétérinaire ne pourrait être engagée.



La persistance du comportement mâle pendant une période plus ou moins longue est observée chez 20% des chevaux, liée à une habitude sociale malgré l'absence de sécrétion de testostérone.

**3/ ~~Castration pratiquée dans la salle de chirurgie de la clinique vétérinaire :~~**

**31/ Bilan biologique préopératoire décidé après examen clinique :** (numération-formule sanguine, biochimie sanguine, tests de l'inflammation)

**32/ ~~Castration par voie inguinale sous anesthésie générale en salle de chirurgie~~**

Ligature stérile du cordon testiculaire et suture de la plaie d'incision avec adaptation de la technique en fonction des anneaux inguinaux.

**Risques inhérents à une anesthésie générale et au réveil (non exhaustifs) :** intolérance aux produits, myosite, défaillance cardiovasculaire, blessures graves aux phases de couchage et de réveil (lésions viscérales, fractures...), thrombophlébites, diarrhée, fourbure, endotoxémie...

**Risques liés aux traitements médicamenteux :** choc anaphylactique, effets secondaires décrits par le dossier d'AMM du/des médicaments :

**Risques liés à la chirurgie :** À titre indicatif : oedème, infection, hémorragie, adhérences post-opératoires, hernie inguinale, paralysie pénienne, hématome du scrotum, ..., certaines complications pouvant être fatales.

**CHOIX DE LA MÉTHODE ET DES EXAMENS COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉS APRÈS INFORMATIONS :**

11 ;  12 ;  21 ;  22 ;  23 ;  31 ;  32

**INFORMATIONS GÉNÉRALES :** L'attention des propriétaires est attirée sur le point suivant :

La vétérinaire intervenante est : Dr Loriane CHAVRIER (N°29410)

## E- CONDITIONS GÉNÉRALES

### 1 - RESPONSABILITÉ :

La conduite des soins est sous la responsabilité de l'entreprise vétérinaire

Toutes prestations, de quelques natures qu'elles soient, fournies par l'entreprise vétérinaire ne sont pas génératrices d'obligations de résultats mais seulement d'obligations de moyens. La responsabilité de l'entreprise vétérinaire ne pourra être engagée qu'à charge pour le propriétaire d'apporter la preuve d'une faute de sa part. L'assurance responsabilité civile professionnelle souscrite par l'entreprise vétérinaire, N° contrat : 78901332, ABEILLE ASSURANCES, 140 Imp. des Prêles 84140 AVIGNON limite la valeur des animaux confiés à leur valeur « valeur à dire d'expert » avec un plafond maximum de 100 000 € (cent mille euros) par animal. Pour cette raison, le propriétaire ou son représentant reconnaissant avoir été dûment informé de cet état de fait, reconnaît que tous dommages confondus, son préjudice ne pourra excéder ce montant. A défaut le propriétaire s'engage à prévenir l'entreprise vétérinaire si la valeur de son cheval et la somme de ses préjudices liés à son décès peuvent dépasser ce montant assuré. Le cas échéant le vétérinaire se réserve le droit de refuser de soigner le cheval si le cumul de



la valeur du cheval et les préjudices annexes dépasse son plafond de garantie. Le propriétaire a par ailleurs la possibilité de souscrire une assurance complémentaire auprès de la compagnie d'assurance de son choix pour couvrir les risques inhérents à cette intervention programmée.

Pour tout animal d'une valeur supérieure à 20 000 €, veuillez en avvertir le vétérinaire, avant son arrivée.

## **2 - OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE :**

- a) Le propriétaire ou son représentant doit impérativement faire connaître, sous sa responsabilité, lors de la prise de rendez-vous, les vices ou manies du cheval confié ainsi que tous les éléments spécifiques permettant de manier sans danger le cheval.
- b) Le propriétaire est tenu de suivre rigoureusement les consignes qui lui sont remises pour le cheval. Tout manquement à l'exécution de ces consignes déchargerait totalement l'entreprise vétérinaire et les personnes qu'il a sous sa responsabilité, de toute responsabilité, quelle qu'en puisse être la cause.
- c) Le propriétaire ou son représentant s'engage à fournir le document d'accompagnement avant la castration.

## **3 - CONDITIONS DE PAIEMENT :**

Pour tout devis supérieur à 200€ HT, un acompte de 30% est demandé au plus tard avant le début des soins ; Le prix estimé indiqué au sein de ce dossier, n'est fourni qu'à titre indicatif et ne comprend en aucun cas les frais dus à des complications ou médicaux. Le règlement du total de la facture ou des factures, est impératif lors de la fin de la prise en charge.

4 - NOTE : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Je reconnais que toute intervention comporte des risques généraux notamment :

**Risques liés au traitement** : réactions inhabituelles aux produits, contention, coliques, diarrhée, endotoxémie, choc anaphylactique, autres :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Risques liés à la tranquillisation ou à la neuroleptanalgie** : mortalité, arrêt cardio-respiratoire, myopathie, phlébite, insuffisance rénale, paralysie du larynx. Ces risques sont majorés pour les chevaux lourds, les chevaux âgés et les poulains.

Sont mentionnés ci-dessus les risques les plus fréquents de cette intervention ; d'autres complications sont susceptibles de se présenter : \_\_\_\_\_



J'accepte expressément les risques consécutifs à de telles interventions pratiquées selon les connaissances acquises de la science et les bonnes pratiques.

Je soussigné(e), atteste, agissant en qualité de  propriétaire,  copropriétaire,  représentant du propriétaire ou des copropriétaires, dûment mandatés par eux, avoir toute autorité pour donner mon consentement éclairé. Je souhaite que la méthode de castration retenue soit réalisée dans les conditions qui m'ont été présentées ci-dessus, avoir été informé en termes clairs des alternatives possibles, de la nature de l'acte, des risques et complications éventuels, dont certains peuvent être mortels.

- ★ J'atteste et confirme qu'il a été répondu à toutes mes demandes et interrogations en termes clairs.
- ★ Je reconnais aussi avoir été informé en termes clairs des risques de complications, qui peuvent intervenir suite aux soins et à la thérapeutique, dont certains peuvent être fatals.
- ★ J'atteste que l'on m'a remis ce document avant l'intervention.
- ★ La personne représentant le propriétaire devient responsable de la demande effectuée.

Ce document comporte 6 pages, numérotées 1/6, 2/6, 3/6, 4/6, 5/6 et 6/6.

<p>Faire précéder la signature de la mention : « Lu et approuvé, bon pour accord »</p> <p>Fait à : Le ____ / ____ / ____</p> <p>Signature du propriétaire ou de son représentant</p>	<p>Signature et cachet du vétérinaire</p>
--	---